

Provisions pour litiges

Budget	Budget Métropole		
417 000,00	PIFFARATTI		CT1
126 500,00	Société INDIGGO	Marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du Mentaure à La Ciotat	CT4
2 128 200,00	SMA ENVIRONNEMENT	Marché pour l'exploitation d'un centre de stockage de déchets ultimes sur le site du Mentaure Un arrêté préfectoral a stoppé l'exploitation du site et le marché n'a pu arriver à son terme.	CT4
4 274 856,91	SMA VAUTUBIERE et SMA ENVIRONNEMENT dossier CAA 18MAD4329	Opposition à titre exécutoire	CT3
1 283 600,00	SMA VAUTUBIERE et SMA ENVIRONNEMENT dossier TA n° 1807551-3	Opposition à titre exécutoire	CT3
813 908,00	SEM	Demande d'indemnité pour rupture conventionnelle	CT3
149 718,68	SEERC	Référé provision	CT3
260 000,00	Groupe CHAILAN	Recours en contestation de la validité du marché n°73170113 résultant de l'appel d'offres lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence et relatif à des "Travaux forestiers d'éclaircies D.F.C.I et de débroussaillage de massifs forestiers sur le périmètre du Territoire du Pays Salonais"	CT3
12 090,00	Cegelec Cofely	Référé provision	CT3
280 000,00	DECAUX	Les vélos en libre-service dans le cadre du marché n°06/140	CT1
149 300,00	Sté SNEF	Marché n°13/085. Réalisation de la ligne BHNS Vallon des Tuves lot 1 travaux d'éclairage. Moyens soulevés : notification tardive du lot1, travaux supplémentaires, modifications apportées aux conditions générales d'exécution.	CT1
2 057 600,00	Razel BEC	Demande de rémunération complémentaire en décembre 2015 dans le cadre du marché de travaux de recalibrage du ruisseau des Ayalades n°2011-066.	CT1
64 400,00	Eiffage	Réclamation relative au marché n°12/033 construction d'une ombrière métallique.	CT1
1 614 000,00	Eurovia	Réclamation relative au marché n°12/003 voirie réseaux divers (VRD) lot 2 Quai Rive neuve/Quai de la Fraternité	CT1
150 000,00	SALTET		
95 500,00	TFN Propreté		
35 600,00	FAYET		
1 092 300,00	GTM Campenon Sud	Réclamation relative au marché n°12/002 VRD lot 1 Secteur Quai du Port	CT1
800 000,00	Arcadis	Réclamation relative au marché de maîtrise d'œuvre n°04/201 aménagement de l'Axe littoral Nord-Sud Tunnel de la Joliette	CT1
28 000,00	Guigues	Réclamation relative au marché n°12/094 desserte pluviale du chemin de Marinier 13016	CT1
150 000,00	SPIE SUD	Réclamation relative au marché n°13/087 équipements et systèmes lot 4	CT1
143 615,00	770 - NOVATRANS	Refacturation de la redevance versée par la MAMP (SME Euro-Alpilles) à RFF pour le raccordement aux voies et installations sur CLESUD	CT5
1 500,00	769 - VALENTIN Charles	Recours contre l'arrêté d'exclusion temporaire d'un jour du 11 mai 2018	CT5
17 000,00	767 - JOMBART Anthony	Rupture anticipée CUI-CAE	CT5
2 000,00	766 - France Nature Environnement	Recours PLU de Grans	CT5
2 000,00	765 - Epoux DECOMBIS	Recours PLU de Grans	CT5
30 000,00	761 - Recours indemnitaire Martine GALLOIS	Recours indemnitaire Martine GALLOIS	CT5
5 000,00	759 - Epoux BONO	Recours PLU de Grans	CT5
3 600,00	752 - REQUETE SMA Vautubière 1800729	Recours contre le titre exécutoire n° 17/000182 émis par la MAMP le 1/12/2017 pour un montant de 1.265.000 €	CT5
4 800,00	746 - RECOURS EN CONTESTATION DE VALIDITE SMA VAUTUBIERE	Recours contre le lot n°2 du marché n° 72-170126 ISTRES OP	CT5
3 000,00	742 - La commune de Fos/Mer	Recours contre la décision du 12 mai 2017 prise par le Président d'Istres OP sur la répartition des enveloppes d'investissement.	CT5
87 562,42	726 - Les époux CORFIA	Préjudices subis par les travaux effectués aux abords de leur terrain sis à Port saint Louis.	CT5
1 500,00	JCG ENVIRONNEMENT	JCG sollicite l'annulation de la décision de refus de délivrance du certificat d'acceptation préalable relatif à ces déchets	CT6
1 500,00	JEAN LOUIS ASTIER	M. ASTIER sollicite l'annulation de 2 titres de recettes correspondant à deux factures (1 528,50 € + 1 150,00 €)	CT6
2 000,00	662 - M. LEMASSU Vincent	Demande annulation des délibérations N° 265/15, 266/15 et 267/15 Délégation de Service Public	CT5
977 000,00	576 - BAM Bureau Architecture Méditerranée	Eviction MO du Pôle Culturel de Miramas - Demande annulation du jugement du 21/02/2017	CT5
50 641,60	NAVARRO	Contentieux indemnitaire responsabilité (accident suite travaux régie des eaux et assainissement sur chaussé)	CT6
59 714,00	CARDONNE	Contentieux indemnitaire responsabilité (accident dans déchetterie)	CT6

Budget	Budget Métropole		
666 355,20 €	Société AGILIS/FACONEO/MAMP	<p>Recours tendant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater et juger le bien fondé des demandes de la société - constater le bien fondé des sommes visées au mémoire en réclamation - condamner la Métropole in solidum venant aux frais de la CAPAE, la SAEMPA et STRADA à la somme de 552796 € HT soit 666355,20 € TTC en tant qu'ils ont contribué aux surcoûts engagés par la maîtrise d'ouvrage - arrêter par voie de conséquence et à l'égard de la maîtrise d'ouvrage le décompte général et définitif et le compte entre les parties à la somme de 4214923,58 € TTC - condamner la Métropole, la SAEMPA et STRADA au paiement des sommes restants dues à savoir 701139,46 € TTC outre intérêts moratoires à compter du 8 mars 2017 et capitalisation à compter de cette même date - condamner les parties au paiement de 4000 € au titre du CIA 	CT2
44 000,00 €	<p>Conformément à la norme n° 12 (provisions pour risques et charges) du recueil des normes comptables édité par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics : "les cas dans lesquels l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait à un préjudice à la collectivité publique dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet ayant entraîné la constitution de provisions pour risques et charges, doivent faire l'objet d'une information limitée à la nature générale du litige, la mention que l'information n'a pas été fournie et la raison pour laquelle elle ne l'a pas été. En l'espèce, cet ensemble de litiges identifiés a été jugé comme sensible par la DGA Commande publique et affaires juridiques au regard des actions portées par les tiers. En conséquence, il a été décidé de limiter les informations communicables à leurs strictes suffisances.</p>	Requêtes indemnitaires suite au préjudice subi sur un bateau à l'Anse du Pharo	CT1
60 244,00 €		Requête indemnitaire pour abattement 100 % de pêcheurs professionnels	CT1
813 908,00 €		Demande d'indemnité pour rupture conventionnelle	CT1
149 718,68 €		Référé provision	CT1
1 626 752,90 €		Requête indemnitaire pour résiliation d'un traité de concession portant sur l'aménagement d'une zone d'aménagement concerté	CT1
1 259 935,00 €		Requête indemnitaire suite à surcoût pour maîtrise d'ouvrage en vue de la requalification d'une friche	CT1
605 000,00 €		Recours indemnitaire - Remboursement du coût de réalisation d'une voie prévue au POS imposée par un permis d'aménager	CT1
143 615,00 €		Refacturation de la redevance versée par la Métropole à RFF pour le raccordement aux voies et installations sur CLESUD	CT1
500 000,00 €		Requête indemnitaire - Prolongement ligne métro marché courants forts	CT1
44 675,63 €		Non versement de la rémunération d'un agent depuis sa réintégration	CT1
500 000,00 €		Requête indemnitaire suite à préjudice pour non respect d'engagements de tonnage de déchets réceptionnés	CT1
1 051 608,00 €		Requête indemnitaire suite à préjudice au titre de la participation de communes aux frais d'extension d'une station d'épuration	CT1
440 000,00 €		Recours en contestation de validité	CT1
Montant à provisionner			25 280 819,02
Montant déjà provisionné		18 280 819,02	
Montant de la révision annuelle		7 000 000,00	

Annexe 1 B : Budgets Annexes d'Aubagne et de l'Etoile

Provisions pour litiges

<i>Budget</i>	<i>Budget Assainissement</i>		
Litiges	1 051 608,00	SMA ENVIRONNEMENT	La CAPAE qui exerce la compétence assainissement pour le compte de la ville d'AUBAGNE, honore les factures issues de l'avenant précédent, mais a refusé d'honorer celle issu de l'avenant 5 au motif que le surcout n'a jamais été chiffré ni négocié.
Montant à provisionner	1 051 608,00		
Montant déjà provisionné	1 051 608,00		
Montant de la révision annuelle	-		

Annexe 1 C : Budget annexe Pays d'Aix

Provisions pour litiges

<i>Budget</i>	<i>Budget Déchets</i>		
Litiges	855 474,00	Groupement GTM TERRASSEMENT aux droits duquel vient désormais Vinci Construction et Terrassement (VCT) / BEC FRERES / EUROVIA ETANCHEITE / SIMECO	indemnisation exécution d'un marché public de travaux de construction du 3eme bassin du centre de stockage de déchets ultimes de l'Arbois
Montant à provisionner	855 474,00		
Montant déjà provisionné	855 474,00		
Montant de la révision annuelle	-		

Annexe 1 C : Budget annexe Métropolitain

Provisions pour litiges

<i>Budget</i>	<i>Budget Gémapi</i>		
Litiges	757 238,23	Syndicat du Bolmon-Jaï	
	100 000,00	Brun	
Montant de la provision	857 238,23		
Montant à provisionner	857 238,23		
Montant déjà provisionné	-		
Montant de la révision annuelle	857 238,23		

Annexe 1 D : Budgets Annexes du Territoire Marseille Provence

Provisions pour litiges

<i>Budget</i>	<i>Budget Assainissement</i>	
Litiges	316 424,00	Sogéa Sud-Est
	147 947,00	SADE GTH
	17 200,00	Sociétéb Artélia
Montant à provisionner	481 571,00	
Montant déjà provisionné	481 571,00	
Montant de la révision annuelle	-	

<i>Budget</i>	<i>Budget Transport</i>	
Litiges	1 184 975,00	CEGELEC
	4 150 000,00	Razel Bec
	6 234,00	URSSAF
	54 721,00	PRUD'HOMMES
Montant à provisionner	5 395 930,00	
Montant déjà provisionné	5 395 930,00	
Montant de la révision annuelle	-	

<i>Budget</i>	<i>Budget Eau</i>	
Litiges	153 000,00	SADE GTH
	75 000,00	Sarl Energie Industrie
	30 000,00	Colle
	30 000,00	Pirani Merlo
	200 000,00	Razel BEC
Montant à provisionner	488 000,00	
Montant déjà provisionné	488 000,00	
Montant de la révision annuelle	-	

<i>Budget</i>	<i>Budget Ports</i>	
Litiges	476 046,00	Plaisanciers bassin de Bérourard La Ciotat
	229 366,00	Bouygues Negri
	45 000,00	RESI frioul Chapelle
	13 300,00	Bassin Berouard
Montant à provisionner	763 712,00	
Montant déjà provisionné	763 712,00	
Montant de la révision annuelle	-	

<i>Total des provisions pour litiges</i>		
Montant à provisionner	34 002 886,34	
Montant déjà provisionné	26 265 506,02	
Montant de la révision annuelle	7 737 380,32	

Annexe 2

Soldes au 31/12/2018 des états des restes à recouvrer du Comptable*Provisions pour dépréciation comptes clients*

<i>Budget</i>	<i>Budget principal</i>	<i>Budget Collecte</i>	<i>Budget Transport</i>	<i>Budget Assainissement</i>	<i>Budget Eau</i>	<i>Budget Ports</i>	<i>Budget MIN</i>	<i>Budget Crématorium</i>
Contentieux	9 800 861,83	1 339 091,57	3 260 072,12	2 203 962,74	2 153 434,69	2 308 653,00	91 953,61	130 934,93
Pourcentage moyen du risque	95,00%	60,00%	20,00%	70,00%	80,00%	85,00%	60,00%	100,00%
Montant à provisionner	9 310 818,74	803 455,00	652 015,00	1 542 774,00	1 722 748,00	1 962 356,00	55 173,00	130 935,00
Montant déjà provisionné	9 310 818,74	803 455,00	652 015,00	1 542 774,00	1 722 748,00	1 962 356,00	55 173,00	130 935,00
Montant de la révision annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 3***Provisions pour grosses réparations et grandes révisions***

Budget	Nature de la provision	Montant 31/12/2017	Actualisation 2018	Montant 31/12/2018	STATUT
Ports	Provision mouillages	400 000,00	- 100 000,00	300 000,00	
Ports	Provision réparations	115 000,00	- 115 000,00	-	
Ports	Provision rechargement digue	285 000,00	- 235 000,00	50 000,00	
total 6815		800 000,00	- 450 000,00	350 000,00	

Montant de la reprise sur provision	- 450 000,00
--	---------------------